



Publiez Ce  Que Vous Payez

# NIGER

# TRANSPARENCE

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA TRANSPARENCE  
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES ET L'ANALYSE BUDGETAIRE - N° 28 - MAI 2012

DÉBAT PUBLIC

# Politiques publiques, industries extractives et droits humains



GESTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

## Le Rotab et Osiwa pour un PDC actualisé, pertinent et fiable

EXPLOITATION URANIFÈRE AU NIGER

### La mort de Venel relance le débat sur le drame silencieux



## CONFÉRENCE PUBLIQUE

# Les impacts sanitaire et environnemental de l'utilisation du cyanure dans l'exploitation artisanale de l'or

Le Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB) a organisé, dans la matinée du samedi 26 mai 2012, une conférence publique à la salle de la mairie de la commune de Gothèye. Cette conférence a porté sur le thème : "les impacts sanitaire et environnemental de l'utilisation du cyanure dans l'exploitation artisanale de l'or". Elle a été animée par M. Djibo Takoubakoye Daouda, DG Sahel Lab S.A, Expert qualifié en Radio Protection et Environnement.

Un public nombreux composé principalement des élus locaux, des chefs traditionnels, de la société civile, des cadres de la commune, des agriculteurs et des éleveurs pour écouter le conférencier. Il a, après avoir motivé son intérêt pour une telle conférence, abordé la chimie du cyanure, l'utilisation du cyanure dans l'exploitation de l'or, les effets sanitaires du cyanure et ses dérivés, les normes et bonnes pratiques de gestion du cyanure, et enfin les accidents et incidents intervenus dans les mines d'or.

Le terme cyanure fait référence à un anion chargé formé d'un atome de carbone et d'un atome d'azote lié par une triple liaison. Cet anion est toujours associé à des métaux tels que le fer, le cuivre, le plomb, l'arsenic ou les métaux alcalins tels que le sodium, le potassium pour former des complexes plus ou moins stables. La forme de cyanure la plus utilisée dans l'exploitation artisanale est le cyanure de sodium ou de potassium qui est un solide blanc sous formes de cristaux ou de poudre.

L'or est présent naturellement dans les sols à très faible quantité. C'est un métal noble qui n'est soluble dans l'eau qu'en présence d'oxydant fort comme le chlore, le brome, le thiosulfate, le thioura, le cyanure, etc.

Le cyanure est le plus économique du point de vue rentabilité et faisabilité technique. En effet, La tech-



LA TABLE DE SÉANCE AVEC LE CONFÉRENCIER AU CENTRE

nique de cyanuration utilise la propriété de solubilité de l'or dans une solution diluée de cyanure de sodium. Celui-ci est un poison violent et soumis à des règlements de manipulation stricts. Dans le procédé de cyanuration, le minerai d'or finement écrasé est mis en contact avec la solution de cyanure dans des cuves. Le liquide résultant est alors filtré puis désoxygéné ; enfin l'or est précipité en ajoutant la poussière de zinc à la solution. Le précipité d'or est récupéré par filtration puis fondu dans un four, puis coulé en barres.

Pour les effets sanitaires du cyanure, le conférencier a souligné que c'est un poison dangereux pour l'homme. Les sels et gaz de cyanure peuvent pénétrer le corps humain par inhalation, absorption, à travers le cristallin ou la peau pour entrer en contact avec le sang.

En cas d'exposition au cyanure, la mort survient par asphyxie (remplacement de l'oxygène par de l'Azote) avec comme symptômes : maux de tête, nausée, vomissement, face et yeux rouges, fatigue, sourcils écarquillés, convulsion, coma, et mort.

En effet, selon le DG de Sahel Lab, en cas d'exposition aiguë, la mort survient aussi rapidement que

la dose est élevée et la forme du cyanure est volatile. Par exemple, une personne de 65 Kg qui inhale 130 mg de cyanure meurt en 1mn un seul grain peut tuer 100 personne par inhalation.

L'Etat du Niger qui ne dispose d'aucun texte autorisant l'importation et l'utilisation du cyanure doit, à défaut de mettre en vigueur l'interdiction de son utilisation et de son importation, prendre des mesures importantes sur des normes et bonnes pratiques de gestion du cyanure telles que réglementer le domaine ; contrôler la chaîne de production et d'utilisation du cyanure ; faire des inspections inopinées ; et sanctionner les contrevenants, selon le conférencier.

La dernière partie de l'exposé du conférencier relatif aux accidents et incidents intervenus dans les mines d'or impliquant le cyanure a édifié les participants sur l'accident de Baia Mare en Roumanie avec la compagnie Arul. En 2000, après une pluie abondante suivie de neige qui a rompu la digue de stockage de déchet, malgré tous leurs efforts pour stopper l'accident, environ 100 tonnes de cyanure se sont versées dans les rivières Lapus et Tsiza qui se versent, elles, dans le fleuve Danube.

(Suite page 3)

DÉBAT PUBLIC DU ROTAB

# Politiques publiques des Etats, industries extractives et droits humains

La Programmation sous l'angle des droits humains, comme approche privilégiée pouvant impacter sur les politiques publiques ; la responsabilité des entreprises et de l'Etat face aux droits des citoyens dans le domaine des Industries extractives.

Tels sont les deux thèmes développés lors de la conférence organisée le samedi 02 mai 2012 par le Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB).

La première conférence qui traite de la Programmation sous l'angle des droits humains a été animée par Docteur Bagué Hima, Ancien vice-président de l'Association Nigérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (ANDDH), aujourd'hui représentant de NDI à Bamako.

Le second thème a été développé par Bakari Fofana, grand acteur de la société civile africaine et ancien ministre guinéen des affaires étrangères.

## Politiques publiques et droits humains

### CONFÉRENCE PUBLIQUE

## Les impacts sanitaire et environnemental de l'utilisation du cyanure...

Selon les ONG, cet incident a provoqué la mort de 13 personnes et de plus 100. 000 tonnes de poissons. D'où l'impérieuse nécessité de contrôler les conditions d'utilisation et de prévention de ses effets néfastes tant dans l'exploitation artisanale qu'industrielle de l'Or. En tout état de cause, il existe des procédés alternatifs à l'utilisation du cyanure pour l'exploitation de l'or. Il s'agit notamment de Méthodes gravimétriques ainsi que l'utilisation du chlore, brome et Thioura.

La dernière partie de cette impor-



LA TABLE DE SÉANCE QUI A ANIMÉ LA CONFÉRENCE

Le premier conférencier, le docteur Bagué Hima, a dans son introduction préliminaire pris soin de définir l'approche de la programmation et ses différents aspects, sa finalité, avant de déterminer le lien que cette approche peut avoir avec la nécessité de renforcer le processus démocratique dans les Etats. Depuis 50 ans, dira le conférencier, les politi-

ques publiques de développement avaient reposé sur les besoins des populations, mais celles-ci ont pratiquement échoué. Cet échec trouve son explication dans le fait que la plupart des besoins sociaux, même que pris en compte, n'ont pas été considérés comme des droits. A chaque fois que l'Etat estime qu'il n'y a pas les moyens pour résorber certains besoins, il va de soi que ces politiques échouent.

Aussi, le Docteur Bagué Hima a mis l'accent sur l'universalité des droits humains, la non discrimination et l'interdépendance des différents droits, notamment le lien entre les droits civils et politiques et les droits sociaux économiques. Cette interdépendance peut impacter dans les politiques publiques si toutefois, les Etats respectent le principe de la réalisation progressive qui veut que des ressources soient toujours affectées aux secteurs sociaux de base même en cas de rareté desdites ressources. La réalisation progressive est selon le conférencier une approche, lancé pour la première fois par le Haut commissariat aux droits humains, l'Unesco, notamment qui ont réussi à l'expérimenter.

tante activité a été les interventions des participants, pour poser des questions ou apporter des contributions.

Ainsi dans leur unanimité, les participants ont salué et encouragé cette initiative du ROTAB et ont par ailleurs dénoncé l'attitude démissionnaire de l'Etat vis à vis de l'utilisation abusive et hors normes du cyanure dans l'exploitation artisanale de l'or, et l'absence de contrôle des normes de bonne pratique de gestion du cyanure au niveau de la SML (Société des Mines du Liptako).

(Suite page 4)

DÉBAT PUBLIC DU ROTAB

# Politiques publiques des Etats, industries extractives et droits humains

(Suite de la page 3)

Mettant l'accent sur le cas du Niger, l'ancien vice-président de l'ANDDH a posé un débat sur la lecture dont a été l'objet la Stratégie de développement et de la réduction de la pauvreté (SDRP), avec l'avènement de l'initiative "3N" en se demandant si celle-ci a pris en compte la question de l'interdépendance des droits. Pour lui, c'est maintenant qu'il faut trouver une réponse à cette préoccupation, avant la mise en œuvre effective de ce programme, en cherchant à savoir si cette approche est respectée.

Le second conférencier, M. Bakari Fofana a dans ses propos liminaires fait remarquer que les politiques minières des Etats ne peuvent pas se détacher des droits des citoyens. Mais ceci n'est pas le cas dans beaucoup d'Etat, en raison des enjeux majeurs que les ressources minières représentent aux yeux des puissances coloniales.

## Industries extractives et respect des droits des citoyens

Le conférencier a fait une genèse de la situation des rapports qui existent entre les Etats africains et les puissances coloniales en matière d'exploration géologiques, de la période précoloniale jusqu'aux années dix-neuf cent quatre vingt dix. Ces rapports furent caractérisés par une opacité car les Etats ne connaissaient rien des prospections menées dans leurs sous-sols.

Non seulement le cycle de recherche minière était fermé mais aussi l'information n'était pas donnée aux Etats. Le combat pour savoir ce que

les Etats tirent comme profit dans le domaine de l'extraction minière n'existait pas sur le plan social. Il a fallu le début des années quatre-vingt dix pour qu'il y ait un début d'éveil de conscience, suscité par la situation de concurrence globale au niveau mondial.

## La triste expérience de la Guinée

M. Bakari Fofana a, dans le second mouvement de sa conférence, entretenu l'assistance sur l'expérience de la Guinée Conakry, dans le domaine de l'exploitation minière, caractérisé tout naturellement par l'absence de transparence jusqu'à une date récente.

Jusqu'au début des années quatre-vingt dix, avec l'entrée en vigueur du libéralisme dans le domaine minier qui a facilité l'accès aux ressources guinéennes, les compagnies minières avaient une réelle emprise sur ces ressources, l'Etat est juste là pour accompagner ces dernières. A cette époque là on n'avait enregistré aucun investissement, ni d'unité de production.

Après la période d'incertitude allant des années 1980 à 1996, l'amélioration de la gouvernance, va commencer à prendre corps avec en toile de fonds des revendications posées sous tous azimuts qui mettent l'accent sur la révision des accords miniers. Les guinéens ont exigé l'appréciation des conventions.

Ainsi tous les contrats miniers ont été passés au peigne fin, car toutes les conventions n'étaient pas respectueuses du code minier. Dès le début des années 2000, à la suite du véritable débat national qui s'est posé

sur la part de ressources qui devait être rétrocédée à l'Etat, des arrangements ont été opérés. Ce qui a permis à l'Etat de mettre la main sur une partie des ressources et d'élaborer un nouveau code minier extrêmement libéral.

Les activités de lobbying menées par la société civile ont débouché sur l'intégration de la Guinée Conakry dans l'Initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE) et l'adoption d'un code minier en 2011.

On relèvera qu'en Guinée Conakry, les compagnies sont devenues des acteurs à part entière dans le développement à la base. Celles-ci sont obligées de mettre en œuvre une politique de création d'emplois, de protection de l'environnement, de soumettre leurs activités à l'épreuve de contrôle à priori et à postériori, de jouer un grand rôle dans la lutte contre la corruption. Les compagnies minières sont également obligées de promouvoir les activités des entreprises locales.

Toutes ces dispositions ont été intégrées dans le code minier. L'Etat est aussi resté dans son rôle obligatoire de la création des richesses au gré des activités minières. Il est obligé aussi de promouvoir les ressources minières, créer la participation et la transparence.

La société civile est quant à elle partie prenante à toutes les instances en charge de la gestion du patrimoine minier, de contrôle du respect de code minier, de faire respecter le code minier, d'insister sur l'amélioration de la gouvernance et la stabilisation du le pays.

**Lamine Souleymane**

## GESTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Le Rotab et Osiwa pour un PDC actualisé, pertinent et fiable**

Enraciner le processus démocratique dans lequel le Niger s'est engagé ; responsabiliser les populations à la base dans la gestion de leurs communes ; promouvoir des services de proximité et une nouvelle gouvernance locale. Ce sont les objectifs poursuivis par le Réseau des organisations pour l'analyse et la transparence budgétaire. En partenariat avec son allié de toujours, à savoir Open society for west africa (OSIWA), le Rotab est allé à la rencontre des populations du Niger profond pour appuyer les communes à actualiser leur Plan de développement communal (PDC). Le voyage s'est déroulé du 03 avril au 1er mai dernier et a concerné les huit communes pilotes que sont Arlit et Tchirozérine pour la région d'Agadez, Say et Gotheye pour Tillabéry, Oléléoua et Tanout pour Zinder, Chétimari et N'Guigmi pour Diffa.

Dans toutes les régions visitées, la mission a eu des séances de discussions et d'échanges avec les autorités administratives, les élus locaux, les acteurs de la société civile, les agents des services techniques déconcentrés, avec au centre des préoccupations, la dotation de ces communes en PDC actualisé.

Pour mener à bien cette mission, combien importante pour nos jeunes communes, le Rotab s'est appuyé sur le document actualisé des PDC élaboré conjointement par les deux ministères de tutelle que sont le ministère du Plan, du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire et celui en charge de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires religieuses. Ainsi, les échanges avec les différents acteurs ont porté sur les questions liées au processus d'élaboration et de mise en œuvre du PDC, l'élaboration et l'exécution du budget, les redevances minières et pétrolières des communes, le suivi évaluation des initiatives locales de développement. Autant de questions pertinentes et actuelles qui concourent à une meilleure compréhension de la décentralisation et une appropriation par les acteurs de leur propre destin qui demeure intimement lié à celui de leur commune. Ainsi, l'objectif ultime de cette initiative du Rotab est d'accompagner le Niger dans son choix souverain et responsable de s'engager dans la décentralisation comme mode de gouvernance.

En effet, la décentralisation implique



SÉANCE DE TRAVAIL AVEC LES POPULATIONS

le transfère des compétences aux entités décentralisées et déconcentrées. Elle confère aux collectivités territoriales la responsabilité de leur développement. Elle fait de ces collectivités territoriales un outil incontournable, voire irremplaçable de lutte contre la pauvreté, parce que charriant avec elle des avantages comparatifs indéniables en termes de connaissance et de maîtrise des priorités au niveau local.

C'est connu, les problèmes liés au développement socioéconomique d'une entité ne peuvent trouver des solutions adéquates que lorsqu'ils sont abordés dans le cadre d'un processus de planification dans lequel les facteurs écologiques, sociaux et économiques reçoivent une attention particulière, une oreille attentive.

D'où l'institution d'un Plan de développement communal comme outil de gestion planifiée et de négociation permettant de l'élaborer et de le mettre en œuvre des projets de construction de la commune. Pour ce faire, les com-

munautés doivent au préalable mener une étude diagnostic faisant ressortir les contraintes, mais aussi les potentialités de la commune. Ainsi, le Plan de développement communal ne vise ni plus ni moins qu'à assurer une auto-gestion durable et efficace des ressources de la commune par la prise en charge des activités de développement par la population elle-même, avec l'appui des partenaires au développement.

Ce n'est donc pas un hasard si le Niger a fait l'option de s'engager dans le processus de la décentralisation. Ce n'est pas aussi un hasard si cette option figure dans les différentes constitutions dont le Niger s'est doté de son indépendance à nos jours. Ce n'est pas non plus un hasard si le Rotab a senti la nécessité d'appuyer les communes du pays à se doter d'un Plan de développement actualisé, pertinent et fiable.

**Abdoulaye Seydou**



Une vue des participants

M. MOUTARI OUSMANE, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE ZINDER

## "Les conseillers municipaux et la population doivent croire à la décentralisation"

Moutari Ousmane est un homme d'expérience, qui a occupé des postes de responsabilités aussi bien au Niger que sur le plan international. Il a débuté sa carrière au ministère des Affaires étrangères où il a servi des années durant. Il est par la suite nommé directeur de cabinet du Secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique, puis représentant personnel du Secrétaire général de la même organisation auprès du roi Hassan II du Maroc. Il a été aussi Ambassadeur permanent du Niger aux Nations Unies, avant de diriger un bureau d'études en investissements internationaux à New York, aux USA. Depuis les élections locales de juin 2011, il est le président du Conseil régional de Zinder.

**Transparence : Qu'est-ce qui a poussé le fonctionnaire international que vous êtes à entrer en politique ?**

**Moutari Ousmane :** Le premier motif, c'est l'amour profond que j'ai pour cette région de Zinder. Une région qui m'a tout donné dans la mesure où ce sont les femmes et les hommes de cette région qui ont littéralement cotisé pour me permettre d'aller à l'école, pour me permettre d'aller un peu partout à travers le monde. Je crois qu'ils sont très rares les nigériens qui ont eu la même chance que moi. J'ai étudié de l'école primaire à l'Université aux frais de l'Etat, j'ai occupé des postes de responsabilité un peu partout dans le monde au nom du Niger (Allemagne, Union Soviétique, Arabie Saoudite, Etats Unis...). Il est donc tout à fait normal que je revienne au pays rendre ce que j'ai reçu de cette région. Il y a donc le souci de donner en retour ce que cette région m'a donné.

**Quel est le niveau d'avancement de la décentralisation dans votre région actuellement ?**

La décentralisation dans cette région a deux paliers. Le premier palier, celui des communes, est à sa deuxième phase. Ça avance lentement mais sûrement. Pour le second palier, celui régional où nous sommes à notre première année d'expérience, il faut dire que les choses traînent. L'Etat a consenti un certain nombre d'efforts financiers pour l'installation des régions en tant que collectivités décentralisées, mais jusqu'à présent



LE PRÉSIDENT MOUTARI OUSMANE

il y a encore beaucoup de textes réglementaires et législatifs à mettre en application pour permettre l'exercice de l'autonomie administrative et financière de la région.

Ensuite, même le Code général des collectivités territoriales qui définit le cadre dans lequel les régions vont évoluer et qui définit également les rapports que ces régions doivent avoir avec les acteurs, même ce Code qui est d'une importance indéniable n'est pas encore été pris. Au niveau régional aussi, il y a des résistances qui doivent être aplanies avant que la région en tant que collectivité décentralisée connaisse un début d'existence effective.

**Alors qu'est-ce que l'Etat et les autres acteurs, qui interviennent dans la décentralisation, doivent faire et que peuvent faire les élus locaux et la population de Zinder pour palier ces difficultés que vous venez d'évoquer?**

Commençons d'abord par l'Etat. Il faut qu'il mette en place tout le dispositif juridique nécessaire pour permettre l'existence des régions en tant que collectivités décentralisées. Parce que, lorsqu'on parle d'autonomie économique et financière, c'est pour permettre aux régions d'élaborer elles-mêmes leur budget. Et pour que ce budget puisse voir le jour, il faut que la nomenclature qui a été élaborée l'année d'avant par le gouvernement soit accompagnée des textes réglementaires prévus en vue de leur application. Deuxièmement, il faut que le Code général des impôts soit adopté pour permettre à la région de lever ses propres taxes et de connaître les impôts rétrocédés par l'Etat à la commune. Une autre tâche qui incombe à l'Etat, c'est celle de peser de tout son poids pour que les représentants de l'Etat au niveau des régions acceptent cette nouvelle donne qu'est la régionalisation. Il faut qu'ils acceptent la région en tant que collectivité décentralisée et en tant qu'acteur nouveau qui a sa place au niveau de l'échiquier institutionnel national. S'agissant des conseillers régionaux, ce qui leur incombe, c'est de prendre véritablement au sérieux leur tâche, en poussant l'Etat à tenir régulièrement des sessions, d'assurer la publicité des actes et d'assurer le suivi des recommandations et délibérations du conseil.

**Vous avez parlé tantôt de budgets propres aux communes. Est-ce à dire qu'il y a à ce jour des communes qui n'ont pas élaboré leur propre budget et qui n'ont pas leur propre PDC ?**

Disons que la plupart des communes ont leur propre budget même si dans la réalité elles n'ont pas l'argent parce que les recettes tardent à rentrer. Mais la plupart des communes ont leur PDC et à ma connaissance il y a seulement une ou deux dans la région de Zinder qui n'en ont pas.

M. MOUTARI OUSMANE, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE ZINDER

## "Les conseillers municipaux et la population doivent croire à la décentralisation"

Mais il faut dire aussi que les huit régions du Niger n'ont pas encore leur budget actuellement. Ces régions ont reçu une dotation annuelle de l'Etat. Pour le cas de la région de Zinder, nous avons reçu une dotation de fonctionnement d'environ 160 millions et une dotation de logistique de 57 millions de francs CFA. C'est avec ces dotations là que l'Etat voudrait que nous fonctionnions jusqu'au moment où l'arsenal juridique nécessaire sera mis en place pour nous permettre d'élaborer nous-mêmes notre budget, qui corresponde aux priorités que nous avons pour cette région. Mais pour le moment nous travaillons avec la dotation annuelle de l'Etat.

**Qu'en est-il alors de l'appui technique de l'Etat pour les communes. Est-ce que cet appui est effectif au niveau de Zinder et combien de communes en bénéficient ?**

Nous avons 50 communes dans la région de Zinder et 5 arrondissements communaux qui se trouvent au niveau de la ville même de Zinder. Théoriquement, l'Etat doit assurer deux rôles au niveau des communes et des régions. Un rôle de contrôle de la légalité des actes qui sont pris par les communes et par la région et un rôle d'appui technique des conseils au sein de ces mêmes entités. Pour le rôle de conseil technique, normalement l'Etat ou sa représentation au niveau du service déconcentré de l'Etat (gouvernorat, préfecture) doivent mettre à la disposition de ces entités des techniciens pour accomplir telle ou telle tâche. Mais dans la réalité, ces services de l'Etat eux-mêmes sont sous-équipés en termes de ressources humaines. En plus, pour ce qui concerne la région, nous attendons toujours les textes qui définissent les conditions dans lesquelles cet appui technique de l'Etat doit se faire. C'est donc une lacune qui reste à combler.

**Sur le plan économique, la**



**région de Zinder abrite depuis quelque temps une raffinerie de pétrole. Quels sont, à votre avis, les avantages et les inconvénients liés à cette raffinerie ?**

La raffinerie de Zinder est incontestablement une nouvelle source de revenus pour les communes environnantes et pour la région. Dans un premier temps, le fait qu'il y ait un afflux de camions citernes et d'étrangers amène nécessairement un impact positif du point de vue commercial. Mais il faut voir aussi ce qu'on appelle les externalités négatives. Parce qu'en général, ce sont des célibataires qui conduisent ces camions. Il y a donc des risques liés au VIH Sida. Il y a aussi des risques liés au transport même des produits qui sont inflammables. Ce sont de véritables bombes en mouvement qu'il faut gérer. Donc il y a des avantages mais aussi des risques. Mais il y aura bientôt dans un avenir que nous espérons proche des retombées directes en termes de revenus tirés du pétrole, dont une partie sera rétrocédée aux communes environnantes et à la région. A ce niveau, il y a deux problèmes à régler. Le premier, c'est de prendre toutes les dispositions pour un partage équitable entre la région où le pétrole est extrait et celle où il est raffiné, pour que chacun trouve ses intérêts et pour qu'il n'y ait pas de frictions.

Au niveau de Zinder, nous pensons que l'héritage que nous avons avec Diffa (aux plans culturel et historique), est de loin plus important que la manne du pétrole. Donc nous allons tout mettre en œuvre pour que ce pétrole ne constitue pas une pomme de discorde entre les deux régions. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos collègues de Diffa pour que les choses soient gérées pour le bien de tous.

**Il y a aussi le problème d'eau à Zinder et d'aucuns mettent en cause la raffinerie. Comment résoudre ce problème lorsqu'on sait que la raffinerie consomme beaucoup d'eau ?**

Il faut dire deux choses. Premièrement, la question du problème d'eau à Zinder n'est pas liée à la raffinerie. Ceux qui font ce procès à la SORAZ lui font un faux procès. Le problème d'eau à Zinder existait avant la raffinerie et va exister après la raffinerie si des mesures adéquates ne sont pas prises. Il y a des mesures d'urgence et des mesures à moyen et long termes. Pour les mesures d'urgence, nous, en tant que responsables de la région, en collaboration avec le Maire de ville et celui de Oléléoua, en collaboration aussi avec les représentants de l'Etat au niveau de la région, nous devons discuter des mesures à prendre d'ici mars 2013. Car à la fin du mois de mars de chaque année, ce problème refait surface. Il faut donc des mesures pour les quatre à cinq années à venir. Deuxièmement, il faut avoir un contrat avec la SORAZ qui extrait son eau à Ganaram, qui a la capacité d'extraire 10.000 m<sup>3</sup> d'eau alors qu'elle n'en consomme que 4000. Il y a donc la possibilité pour que l'excédent soit balancé à Aroungouza de façon à amener un complément au niveau de la ville de Zinder. Ce qui va nous permettre d'avoir les 15.000 m<sup>3</sup> d'eau par jour dont nous avons besoin.

**(Suite page 8)**

(Suite de la page 7). C'est vrai que ça ne suffira pas parce que la population s'accroît, avec en plus le pétrole qui va attirer d'autres personnes encore. Il faut donc régler définitivement ce problème d'eau. Nous savons que le gouvernement est déjà en train de penser à cette question. Nous savons qu'une enveloppe de 20 milliards 500 millions de francs sera dégagée pour permettre cette jonction entre la source d'eau de Ganaram et celle de Aroungouza, pour qu'on ait un répit d'ici 2025.

**Que faites-vous aujourd'hui pour que la loi portant rétrocession des revenus miniers aux communes soit rapidement révisée afin de permettre aux régions de Zinder et Diffa de bénéficier des retombées du pétrole ?**

Nous avons cru comprendre qu'il y a eu des pressions et des agitations au niveau de l'Assemblée nationale, qui ont bloqué la révision de cette loi. Nous savons aussi qu'au niveau du cabinet du Premier ministre, il y a un comité qui est en train de réfléchir sur la question. Notre souhait est que le gouvernement élargisse le cadre de réflexion, de façon à trouver une solution de consensus. Parler de 15% ou 20% n'a pas vraiment grand sens si on ne sait pas c'est 20% de quoi ? Est-ce 20% de tout le pétrole extrait et quand est-ce que ça rentre en vigueur ? Est-ce dans l'immédiat ou seulement après la construction du pipeline et sur quelle base ? Sur toutes ces questions, il faut à mon avis une large consultation. J'invite par ailleurs les conseillers municipaux et la population à croire à la décentralisation qui est complètement indispensable à la démocratie, un ingrédient nécessaire pour assurer l'efficacité même de l'Etat. L'Etat ne peut pas tout faire, il est obligé de se contenter de ses rôles régaliens. Le reste, à savoir les questions économiques, sociales et culturelles doivent être progressivement cédées aux régions et aux communes de façon à ce que la population puisse s'autogérer. Ce qui est dans l'intérêt de tout le monde. Car l'Etat sera alors moins acculé avec des grèves et des débrayages. Pour finir, je dirai que la décentralisation est donc le maillon manquant du développement tout court.

**Propos recueillis par Naomi Binta Stansly (Depuis Zinder)**

## EXPLOITATION DU PÉTROLE

# Un audit général en phase de préparation



UNE VUE DES INSTALLATIONS DE LA RAFFINERIE DE ZINDER

Les autorités nigériennes lanceront dans les jours voire les mois à venir, l'audit total du secteur pétrolier.

Selon nos informations, un premier audit qui sera lancé au cours du mois de juin concernera les coûts pétroliers. Il s'agira pour les autorités de la 7ème République, de faire l'audit en amont du secteur pétrolier, afin de déterminer la véracité des prix de l'exploration, de l'exploitation et du transport (pipeline) jusqu'à la raffinerie de pétrole basée à Zinder. D'ores et déjà, un avis d'appel d'offre pour le recrutement d'un cabinet qualifié a été lancé par le gouvernement. Le second audit concernera la construction de la raffinerie de Zinder. Cela interviendra dans les mois à venir. Ces audits demandent beaucoup de moyens et une expertise avérée. Ainsi, selon une source proche du ministère du Pétrole, ces audits sont inscrits dans le protocole d'accord signé entre les autorités nigériennes et la société chinoise CNPC. Aussi, compte tenu des aspects évoqués si haut, le gouvernement prendra en charge le coût du premier audit, tandis que la société de raffinage du pétrole de Zinder prendra en charge l'audit de la raffinerie. Ces audits permettront à notre pays de voir la réalité des prix appliqués dans le secteur pétrolier nigérien qui peine d'ailleurs à retrouver ses marques. Au Tchad, l'audit mené dans le secteur pétrolier géré par une entreprise américaine a permis à l'Etat d'engranger plus de trois-cent milliards de FCFA qu'il perdait régulièrement avant l'audit. Le Niger peut faire autant au vu du tâtonnement qui caractérise l'activité pétrolière engagée

depuis 2008 avec l'attribution du contrat d'exploitation du bloc pétrolier d'Agadem aux Chinois, suivi du démarrage de la construction de la raffinerie de Zinder, intervenue en octobre de la même année. En outre, quelques instants après l'annonce du prix du litre des hydrocarbures produits au Niger par le ministre de l'Energie et du Pétrole, le GREN et le ROTAB avaient dans une déclaration, dénoncé le contrat signé entre la CNPC et le Niger.

Les deux organisations avaient surtout demandé à l'Etat de mettre les moyens nécessaires et à la hauteur de l'enjeu pour réaliser un audit indépendant du coût réel des installations de surface, de la raffinerie et du pipeline ainsi que des ressources humaines que la Société de raffinage de Zinder est censée employer. Il s'agira pour les deux organisations, d'évaluer de manière transparente le prix des produits et d'éviter aux nigériens de les payer au-delà de leurs coûts réels.

Le GREN et le ROTAB avaient rappelé qu'aucun prix prévu lors de la signature du contrat n'a été respecté aujourd'hui. A titre illustratif, elles ont noté que la raffinerie qui devait coûter 270 Milliards de francs CFA été surfaturée à 441 Milliards de CFA, soit une hausse inexplicable de 164%. Toutefois, selon une source proche du ministère de Pétrole, ces audits n'ont pas de lien direct avec les prix des hydrocarbures à la pompe fixés depuis novembre 2011 et mis en application en janvier 2012.

**Sani Aboubacar**

## EXPLOITATION URANIFÈRE AU NIGER

## La mort de Venel lève relance le débat sur le drame silencieux

Serge Venel, vous connaissez ? C'est cet ex-salarié d'une mine d'uranium du groupe français du nucléaire au Niger, décédé en juillet 2009 d'un cancer du poumon. Serge Venel avait travaillé de 1978 à 1985, pour une filiale d'Areva, en l'occurrence la Cominak, une société de droit nigérien qui exploite des mines d'uranium du groupe à Akokan, à 80 km de la ville d'Arlit dans la région d'Agadez. La mort, à 59 ans de ce français serait passée inaperçue si sa famille, en l'occurrence sa femme et sa fille n'avait pas engagé un combat farouche pour connaître les causes exactes de sa maladie. Les deux dames, aidées par leur conseil ont remué ciel et terre : les hôpitaux et les médecins de travail, le tribunal des affaires de sécurité. Finalement, au bout de la détermination il y a eu la vérité et même la réparation, le pneumologue ayant établi son expertise : " la cause du cancer était l'inhalation de poussières d'uranium ". De son côté, l'avocat de la famille de la victime a martelé à la barre que la sécurité sociale " avait reconnu la maladie professionnelle durant la période de travail au Niger et la Caisse primaire d'assurance maladie a adressé ses conclusions à Areva considérant donc qu'Areva est l'employeur ". L'addition a été corsée pour le géant du nucléaire français, avec ce verdict sanglant du Tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS), qui a conclu qu'Areva avait bel et bien commis une " faute inexcusable ", en tant que " co-employeur ". Conclusion, la veuve de Serge Venel touchera la totalité du salaire de son défunt mari. En plus, Areva a été condamné à verser des dommages et intérêts de plus de 200.000 euros.

" Chez les nigériens, il y a eu de très nombreuses victimes, au niveau des expatriés, il y a eu beaucoup de décès...Beaucoup avaient peur d'attaquer Areva, mais j'espère que les mentalités vont changer ", a déclaré Peggy Venel, la fille de l'ex-salarié du groupe Areva. De quoi donner la chair de poule aux anciens et actuels employés du groupe Areva.

Cette bataille autour de la mort de Serge Venel lève enfin le voile opaque qui entoure les conditions d'exploitation de l'uranium nigérien et

aussi et surtout les conditions dans lesquelles travaillent les employés sur le terrain et même les risques auxquels sont exposées les populations environnantes.

C'est un fait, le Niger est un pays musulman où tout ce qui arrive est mis sur le compte de Dieu. Quelqu'un meurt, c'est Dieu qui l'a voulu. Personne ne cherche à savoir comment et pourquoi cette mort est survenue. " De dieu nous venons, à lui nous retournons...Dieu a donné, Dieu a repris.. ", a-t-on coutume de dire. Soit ! C'est la religion qui le recommande et nous sommes croyants, impuissants et obéissants face à la volonté de Dieu.

Mais il y a des morts dont les causes méritent d'être élucidées, et la mort de cet ex-salarié d'Areva en est une.

Combien d'autres personnes, combien de nigériens sont morts de la même maladie que Serge Venel ? L'ignorance, la peur et l'absence d'un Tribunal des affaires sociales ni de médecin du travail dignes de ce nom sont à cet effet autant de facteurs qui viennent noircir davantage le voile qui couvre les activités d'Areva et les conditions de vie et de travail de ses employés. Il faut agir pourtant, car la vie de millions de nigériens est en menacée. Comme on le sait, Areva est une entreprise qui ne cherche qu'à se faire de l'argent avec l'uranium nigérien. Ce qui l'intéresse, c'est l'argent, encore l'argent et toujours l'argent. Le social n'est pas inscrit dans son agenda, ni dans son cahier de charge. Il s'en moque royalement. Nous en voulons pour preuve, les deux rapports publiés sur les conditions de vie et de travail sur les sites d'activités du groupe Areva. Des rapports jetés à la poubelle par Areva malgré l'expertise et la pertinence qui les caractérisent.

Il s'agit des rapports de la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD), et de GREENPEACE, une organisation mondiale indépendante qui milite pour un changement d'attitudes et de comportements pour préserver l'environnement et promouvoir la paix, avec pour titres respecti-

vement, " Areva, du discours à la réalité : l'exemple des mines d'uranium du Niger " ", et " Abandonnés dans la poussière : l'héritage radioactif d'Areva dans les villes du désert nigérien ". A bien lire ces rapports, on se rend vite à l'évidence qu'au-delà de la ville d'Arlit et d'Akokan, c'est toute la région d'Agadez qui est un véritable mouvoir, du fait des conditions d'exploitation de ce minerai par Areva. On en vient même à se demander ce quelle mouche a piqué ces nigériens qui continuent encore à travailler et à vivre sur et autour des gisements du groupe. La pauvreté ? L'ignorance ? Le désespoir ? L'impuissance ? La fatalité ? L'un dans l'autre au bout du compte il y a la mort. Une mort lente mais sûre et certaine.

Face à toutes ces accusations et attaques, le géant du nucléaire Areva semble plutôt adopter un profil bas. Tout se passe comme si elle a opté pour la politique de l'autruche, c'est-à-dire " advenue que pourra ". Aucune réponse, aucune solution aux problèmes et préoccupations soulevés par la CRIIRAD, Greenpeace, ou même certaines organisations de la société civile nigérienne telles le Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (Rotab), ou Aghir In Man par exemple.

Quelques classes en matériaux définitifs par ci, quelques autres en paillotte par là, quelques manuels scolaires distribués aux enfants nomades à gauche, quelques bourses d'études offertes à des élèves à droite. C'est tout, le compte est bon pour Areva. C'est vraiment tout ? C'est cela le partenariat gagnant-gagnant ? Parlons plutôt de partenariat gagnant-perdant. Car dans ce partenariat le Niger est perdant sur toute la ligne. Il est perdant sur tous les registres : environnemental, économique, culturel, social et humain. C'est pourquoi il urge de tirer l'Etat nigérien de son sommeil. Il s'agit de l'avenir de tout un pays. Il s'agit de la vie de milliers, voire de millions de nigériens qui se font tuer à petit feu. Combien sont-ils les Serge Venel nigériens en sursis ? Il faut un sursaut national face à ce génocide perpétré par le groupe Areva au Niger.

**Naomi Stansly Binta**



NUAGES DE POUSSIÈRE PROVOQUÉS PAR LES EXPLOSIONS AU NIVEAU DES SITES URANIFÈRES D'ARLIT

## Areva: uranium et périls au Niger

Les manœuvres qui battent leur plein à Paris pour placer des fidèles aux postes clés de la filière électrique, renvoient au rôle stratégique que représente le groupe nucléaire français Areva.

Après avoir débarqué Anne Lauvergeon en 2011, l'Élysée compte garder la main sur le groupe nucléaire qui exploite au Niger l'un des plus grands gisements d'uranium en Afrique. Areva mène avec EDF des discussions difficiles pour des opérations de fourniture de combustible et de prise de participation dans des actifs miniers. Le groupe Areva assure que les négociations portent essentiellement sur la future mine d'Imouraren au Niger.

Il s'agit de la plus grande mine d'uranium à ciel ouvert d'Afrique, et la deuxième au monde. Le complexe de la future mine démarrera, vraisemblablement, en 2015 pour un investissement d'au moins 1,2 milliard d'euros. À terme, le groupe français compte sur une production annuelle de 5000 tonnes.

Pourtant, l'État français actionnaire à plus de 80% d'Areva, a des soucis à se faire, surtout avec l'entrée envahissante de la Chine

en Afrique. Pour répondre à ses énormes besoins en énergie, Pékin a établi un ambitieux programme nucléaire qui prévoit la construction de plus d'une vingtaine de réacteurs nucléaires.

Un programme qui s'étalera sur plusieurs années et qui risque de rendre la compétition plus ardue entre la France, présente de longue date en Afrique, et le nouvel arrivant. Ce qui amène les observateurs à considérer que la situation de déstabilisation qui prévaut actuellement dans le Sahel ne va pas totalement contre les intérêts français.

Il est vrai que sept salariés

d'Areva travaillant sur le site d'exploitation d'Arlit, au Niger, ont été enlevés en septembre 2010 par un groupe terroriste se réclamant d'Aqmi. Trois d'entre eux ont été relâchés depuis, alors que les jihadistes exigent des dizaines de millions d'euros pour la libération des quatre autres captifs.

Pour sa part, Paris assure régulièrement qu'il poursuit ses efforts pour la libération des otages. Des efforts qui n'excluent certainement pas un renforcement de la présence militaire française dans la région, avec la caution des gouvernements locaux.

**Samuel Benshimon**



## FONDS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AREVA

# La coordination de la société civile d'Arlit rejette le montant alloué

Dans une correspondance datée du 13 mai 2012 adressée au Directeur Général d'Areva mine Niger et dont nous avons reçu une copie, la coordination des organisations de la société civile d'Arlit a décidé de rompre son silence pour dénoncer l'insignifiance du fonds de développement durable mis à la disposition des départements d'Arlit et d'Iférouane par le groupe nucléaire civil français, mais aussi son attitude indécente et irrespectueuse vis-à-vis des populations locales. Le fonds, qui est plafonné à 500.000.000 de francs CFA, a été réparti cette année entre les deux départements au cours d'une réunion du comité bilatéral d'orientation (CBO) tenue le 3 mai 2012 à la préfecture d'Arlit, selon la correspondance.

Pour la coordination des organisations de la société civile d'Arlit, qui dit avoir exprimé depuis l'année dernière son désaccord vis-à-vis de la procédure et du volume de l'enveloppe allouée, dans le cadre de la mise à disposition du fonds, la procédure adoptée par le DG d'Areva mine Niger s'apparente à un chantage exercé contre les collectivités et les élus locaux.

"Quant au montant, comme nous l'avons écrit l'année dernière, il n'est fondé sur aucune base sérieuse, il ne correspond à aucune question ou préoccupation de développement durable. En effet, 500 millions ne peuvent même pas faire un seul projet sérieux d'une seule commune de 13 000 habitants à plus forte raison cinq communes de 140 000 habitants", estime la structure, qui n'a pas fait l'économie des chiffres dans son argumentaire. Selon elle, pour l'année 2012 en cours, le chiffre d'affaires attendu par la société minière est de l'ordre de 328 milliards de francs. Et c'est pourquoi elle dit ne pas comprendre sur quelle base réaliste reposent les actions de développement pour lesquelles les 500.000.000 de francs sont affectés aux deux départements. "Malheureusement nous sommes

obligés d'employer cette rhétorique douloureuse de vos 44 ans d'exploitation d'uranium au Niger avec tout ce que vous avez causé comme dégâts environnementaux, sociaux-culturels et sanitaires. Avec ce comportement dont l'histoire retiendra sans doute la force et la dangerosité, il est légitime de s'interroger sur l'avenir avec la mine d'Imouraren qui va porter votre chiffre d'affaire à presque 700 milliards", s'inquiète la coordination des organisations de la société civile d'Arlit, qui a cru devoir rappeler au DG de la société un fait d'actualité encore brûlante : la condamnation, la semaine dernière, d'Areva par un tribunal français pour la mort d'un ancien travailleur français de la mine de COMINAK qui a travaillé de 1978 à 1984.

A l'issue du procès, comme on le sait, le groupe a été assigné à verser 130 millions de FCFA de dommages à la famille du défunt et à doubler la pension qu'il percevait de son vivant. Sur la base de cette condamnation, la conscience du DG de la société minière est interpellée, car les travailleurs locaux et les populations nigériennes subissent eux les effets néfastes de l'exploitation de l'uranium depuis 1968.

Outre la question du fonds, la coordination de la société civile d'Arlit a aussi dénoncé ce qu'elle a appelé

"les faux engagements et les fausses promesses" faits par le DG "lors des audiences publiques et les ateliers de validation des études d'impacts environnementaux des gisements d'Imouraren, Tamgak, Afasto, comme étant une preuve de son manque de considération pour la population". Pour elle, la crise alimentaire, qui n'épargne pas les départements d'Arlit et d'Iférouane, conforte davantage les attentes légitimes des populations vis-à-vis d'Areva et face auxquelles le DG affiche une insouciance.

Devant ces constats, la coordination de la société civile d'Arlit a réitéré dans sa correspondance son rejet de l'enveloppe allouée par le DG au titre du fonds de développement durable, avant de condamner le chantage auquel il fait recours lors de son déblocage. Elle lui a ensuite rappelé que la participation au développement local est une obligation contractuelle prévue par le code minier du Niger. En l'absence d'une rencontre pour examiner et trouver de solutions à tous les griefs retenus contre Areva, l'organisation de Almoustapha Alhacen dit ne pas exclure le moment venu le déclenchement d'un mouvement et des actions de mobilisation et de protestation populaires des deux départements concernés.

**Seyni Issa**



UNE VUE DE LA CITÉ D'ARLIT

## PERTURBATIONS DES ACTIVITÉS DE LA SOMINA

# Les travailleurs ont déclenché les hostilités

Les travailleurs de la Société des mines d'Azelik (Somina) ont décidé d'observer une grève d'avertissement de 5 jours pour contraindre les responsables de la société à leur assurer des meilleures conditions de vie et de travail. Les responsables de la Somina avaient jusqu'au mardi 5 juin dernier pour satisfaire aux doléances des militants du Syndicat des Travailleurs des ressources extractives du Niger (BEN SYTEX), selon le préavis de grève qu'ils ont déposé. Malheureusement, il n'y pas eu de réaction positive et le syndicat est passé à l'acte observant sa grève de cinq jours qui a démarré depuis la semaine dernière.

Avant d'arriver à cette extrémité, le bureau du SYTEX s'était d'abord réuni le vendredi 1er juin pour examiner la situation dans laquelle se trouvent les travailleurs de la Somina.

Cette rencontre a dressé une série de constats. Il y a d'abord le non respect des normes sécuritaires au travail par la

Somina et ses sociétés sous traitantes qui a provoqué plusieurs accidents au travail parfois graves dont récemment avec mort d'un de leurs camarades électrocuté.

Le syndicat a aussi relevé le non respect des engagements pris par la Direction générale de la Somina parmi lesquels le rappel de l'indemnité de logement à la fin du mois de mai, la régularisation de la situation d'une frange des travailleurs temporaires représentant 50%, la revalorisation du salaire à hauteur de 10% accepté par les deux parties et l'adoption du statut particulier du personnel. Le syndicat déplore également le déficit d'information administrative sciemment orchestré pour créer et entretenir une léthargie dans la résolution des problèmes existants ainsi que la poursuite par les expatriés de leur pratique esclavagiste et réprimandable consistant à frapper un travailleur sur son lieu de travail avec comme illustration le récent cas de son militant Yahaya Ousmane.

Devant ces différents griefs, le

syndicat qui a tenu à présenter ses condoléances à la famille et aux connaissances de son militant disparu a exigé la mise en place d'une cellule d'enquête pour situer les responsabilités et sanctionner les responsables. Il a aussi exigé l'octroi de l'indemnité de logement, la revalorisation du salaire à hauteur de 10% et le rappel de travailleurs dans le salaire du moi de mai ainsi que la régularisation concrète de la situation de 50% des travailleurs temporaires.

Enfin, il a exigé "le départ pur et simple du directeur de la MCO qui croit que le temps de l'esclavagisme n'est pas révolu au Niger et qui en personne raciste et mauvais responsable s'est permis de lever la main sur son subalterne qui naturellement a réagi ". Un ultimatum d'un jour avait été donné à la direction de la société pour se prononcer sur toutes ces requêtes, mais malheureusement il n'y a pas eu de réaction. Ce qui poussa les travailleurs de la Somina à mettre en application sa menace de grève.

**Seyni Issa**

## Le protocole d'accord en souffrance ?

Créée par l'Etat du Niger en partenariat avec les Chinois pour l'exploitation du gisement uranifère d'Azelik, la Société des mines d'Azelik (Somina) avait eu maille à partir avec les agents nigériens qui travaillent sur son site d'exploitation au démarrage de ses activités.

Lesdits agents étaient surtout remontés contre les mauvais traitements qui leur étaient réservés et l'austérité des conditions dans lesquelles ils travaillaient.

Cette situation fâcheuse avait même un temps ralenti les activités de la société à cause notamment des grèves observées par les agents.

Fort heureusement, les responsables de la société ont finalement accepté de se mettre autour d'une table avec les délégués des travailleurs nigériens militant au sein du SYTEX (leur syndicat) en présence des dirigeants de la Confédération nigérienne du travail (CNT). Le 2 novembre 2011, ces différentes parties se sont retrouvées en réunion pour examiner le procès verbal d'un round de négociations tenu les 13, 14 et 15 juillet de la même année.

Cette rencontre tripartite a tiré les conclusions ci-après :

1- Concernant le respect de la réglementation du Niger, notamment

le code de travail et la convention collective, la Direction générale de la Somina s'est engagée à respecter toutes les réglementations nigériennes en vigueur. Au moment de la rencontre, le point était en discussion avec le comité interministériel et la CNT s'était engagée à veiller à son respect.

2- Par rapport aux questions environnementale, sociale et sanitaire, la Direction générale de la société avait promis de faire des investigations et de saisir tous les médicaments périmés au niveau de la clinique afin de les incinérer. Mieux elle s'était aussi engagée à ne plus don-

ner ce genre de médicaments au personnel. Sur les visites médicales et l'établissement de carnet de prise en charge, il ressort des conclusions qu'une mission a déjà été effectuée par la Direction de QHSE et celle des ressources humaines à l'hôpital d'Agadez les 10, 11, 12 juillet 2011 afin de discuter des modalités et à ce propos justement, un projet de convention a été soumis à la Direction du centre hospitalier d'Agadez pour observations et éventuellement signature. Pour le carnet de santé, autorisation est donnée à la Direction des ressources humaines pour lancer la commande après présentation de l'échantillon.

3- La question des temporaires a constitué le troisième point examiné. Concernant cette question, la Direction générale a accepté de résoudre ce problème conformément aux lois de la République (tout temporaire ayant six mois d'activité est considéré comme contractuel), mais étant donné que la société est confronté à un problème de sureffectif, le temporaire doit soit continuer avec son titre de temporaire à travers un sous-traitant, soit être libéré avec tous les droits reconnus à un employé régulièrement engagé. Sur ce point précis, l'inspecteur de travail de la région d'Agadez a apporté son éclairage et la Direction générale s'est engagée à s'y conformer.

4- Le règlement intérieur de la société était aussi inscrit parmi les points. Des explications ont été fournies selon lesquelles le document a été déjà transmis à la délégation du personnel et que les deux parties ont convenu de l'accélération du processus afin d'adopter le règlement intérieur.

5- Concernant la revalorisation de la grille et du paiement du salaire à terme échu, l'attente a été trouvée et promesse a été faite que cette revalorisation entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2012. La Direction générale s'est en outre engagée à faire de son mieux pour payer le salaire à terme échu, et en cas de retard la délégation sera tenue au courant à temps.

6- La climatisation des chambres est aussi un point réglé. La Direction



DES OUVRIERS DE LA SOMINA EN PAUSE DÉJEUNER AVANT LA SIGNATURE DU PROTOCOLE

générale a en effet accepté de climatiser les chambres des cadres, ingénieurs, AMT et ceux qui sont promus. A cet effet, les participants à la réunion ont été informés que les dispositions sont déjà prises pour la commande des climatiseurs. Quant à la ventilation des chambres des ouvriers, la Direction générale a annoncé avoir transmis la doléance au Conseil d'administration.

7- Parmi les doléances, il y avait aussi les questions de l'électrification, de l'éducation et de la santé des localités environnantes. Pour la Direction générale, ces points ne sont pas des revendications des employés, mais c'est une affaire de l'Etat et des autorités locales.

8- Sur la question de la prime de risques et de l'indemnité de logement, les responsables de la Somina ont promis de répertorier les postes à risques afin de faire bénéficier aux agents occupant lesdits postes la prime dans un bref délai. En revanche sur l'indemnité de logement, la Direction générale a promis de saisir le Conseil d'administration de la question. A ce niveau, la CNT a aussi décidé de s'impliquer activement en prenant l'engagement de rencontrer les autorités afin de trouver les solutions à certaines préoccupations.

9- La climatisation des engins a aussi été posée. La Direction générale s'est engagée à climatiser tous les engins, à l'exception des chargeuses et des bulldozers.

10- Sur la question des vestiaires, la Direction a informé que la sino hydro n'a pas encore fini les travaux, mais une fois réceptionnés, un planning d'utilisation sera élaboré au pro-

fit des employés.

11- Pour la Commission des loisirs, la Direction générale a donné son avis favorable à la délégation pour sa création afin de permettre à tous les employés de se retrouver dans les différentes disciplines désirées (salle de gymnastique, football, basket-ball, culture, foyer récréatif, etc.).

12- Les agents ont également demandé le départ de certains staffs de la société. Les raisons qui les ont poussés à formuler cette revendication ont été fournies. Le compromis sur la question a consisté à demander à la Direction générale de faire en sorte que les responsables visés changent de comportement à l'égard des employés nigériens, afin d'éviter des problèmes. La Direction a d'ailleurs d'organiser une formation dans ce sens à l'attention des différents acteurs.

13- Enfin le 13e point est relatif au respect de la politique nationale de l'emploi de l'ANPE. Cela se fera conformément aux lois du Code de travail de la République du Niger, notamment en ses articles 9, 10, 11, 12. Pour sa part, la CNT a promis de s'employer pour le respect de la réglementation en vigueur.

La rencontre tripartite qui a permis d'aboutir à ce protocole d'accord s'est déroulée dans la sérénité, le respect mutuel et le dépassement de soi. Devant ces conclusions heureuses qui ont permis de ramener la sérénité au niveau de la Somina, il a été convenu de mettre sur pied un Comité tripartite (Somina, SYTEX, CNT) pour le suivi de la mise en œuvre des termes du protocole.

**Seyni Issa**

# COMMUNIQUE DE PRESSE SUR LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CONTRATS MINIERES

## Contexte

Le Groupe thématique " mines et infrastructures connexes" réunit les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) en appui au secteur minier en Guinée. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris de mars 2005 sur l'harmonisation, l'alignement et l'efficacité de l'aide, ce Groupe est une instance informelle qui vise à améliorer la coordination entre partenaires en appui au secteur minier, et l'interface avec les Autorités.

Ayant comme chef de file l'AFD, il réunit principalement l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Facilité Africaine de Soutien Juridique (ALSJ), la Banque Mondiale (BM), la Banque Islamique de Développement (BID), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Société Financière Internationale (SFI), l'Union européenne (UE) et l'USAID.

### Communiqué

Les PTFs membres du Groupe thématique " mines et infrastructures connexes " ont été informés par le Ministre des Mines et de la Géologie de la mise en place d'un processus d'examen des contrats miniers, et en ont reçu les termes de référence élaborés par le Gouvernement.

Le décret D/2012/059/PRG/SGG portant nomination des membres du Comité Technique de Revue des Titres et Conventions Minières a été promulgué le 16 avril 2012.

Les membres du Groupe sont très favorables à toutes les réformes qui visent à renforcer la transparence et la gouvernance du secteur minier, comme le montre leur soutien résolu à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.

Ils saluent donc cette démarche du Gouvernement et appuient les objectifs fixés : " accroître l'Etat de droit et la transparence dans le secteur minier, promouvoir les principes établis dans le nouveau Code Minier, et s'assurer que tous les contrats sont équitables et satisfont les

examen.

Aux Sociétés Minières concernées par ce processus d'examen des conventions et titres miniers, les PTFs recommandent de collaborer avec le gouvernement, de respecter la loi guinéenne et le nouveau code minier en particulier.

Les PTFs estiment en effet que les principes de transparence, de lutte contre la corruption, de promotion du développement local et de respect de l'environnement, défendus par le nouveau code minier et le processus de réformes en cours, sont dans l'intérêt de toutes les parties prenantes et de la stabilité à long terme des investissements miniers en République de Guinée.

En réponse à la demande du Ministre, les PTFs soulignent enfin leur ouverture à travailler en bonne collaboration avec les Autorités guinéennes pour les prochaines étapes, et à les appuyer autant que de besoin pour le processus d'examen des conventions minières.

**Conakry, le 6 juin 2012**

## **PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ CONDAMNE L'ARRESTATION DE MARC ONA ESSANGUI ET DE PLUSIEURS AUTRES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ CIVIL GABONAISE**

Publiez Ce Que Vous Payez condamne fermement l'arrestation par la police de Marc ONA ESSANGUI et d'autres représentants de la société civile gabonaise à Libreville, Gabon, ce matin lorsqu'ils s'apprêtaient à se rencontrer dans le cadre du " Forum des Indignés du Gabon".

Face à cette résurgence des atteintes contre les droits fondamentaux des acteurs de la société civile et des membres de Publiez Ce Que Vous Payez au Gabon, le Comité de Pilotage de la Campagne en Afrique exige au Gouvernement de la République du Gabon la libération immédiate et sans conditions de Marc ONA ESSANGUI et de tous les membres de la Société Civile arrêtés et détenus au Commissariat Central de Libreville, ainsi que le respect des droits de la liberté d'expression et d'association de la société civile.

# La ruée vers l'Afrique continue

**Dans un rapport, la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC) estime que le phénomène de l'acquisition à grande échelle de terres agricoles se poursuit. Une dizaine de pays concentrent l'essentiel des assauts des grands groupes internationaux.**

La ruée des grandes entreprises mondiales sur les terres agricoles, qui avait atteint des sommets en 2009, n'était pas un épiphénomène mais une tendance de fond. Tel est le principal enseignement d'une étude publiée ce vendredi par la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC), rédigée avec l'aide d'une quarantaine d'organisations à l'occasion de la Conférence annuelle de la Banque mondiale sur la Terre et la Pauvreté. L'étude analyse ainsi les investissements fonciers agricoles au niveau international sur les 1217 transactions signalées depuis 2000, concernant 83,2 millions d'hectares de terres dans les pays en développement. Soit l'équivalent de 1,7% de la surface agricole mondiale

## La plupart des acquisitions concentrées dans 11 pays

L'étude analyse ainsi les investissements fonciers agricoles au niveau international sur les 1217 transactions signalées depuis 2000, concernant 83,2 millions d'hectares de terres dans les pays en développement. Soit l'équivalent de 1,7% de la surface agricole mondiale. "La ruée s'est ralentie, mais elle continue à un haut niveau" précise le rapport. Et c'est l'Afrique qui concentre, sans surprise, toutes les attentions des acheteurs de terres. Ainsi, 754 transactions sur les 1.217 recensées concernent le continent noir, ce qui représente 56,2 millions d'hec-

tares. Soit beaucoup plus qu'en Asie (17,7 millions d'hectares) et en Amérique latine (7 millions). Ces acquisitions de terres représentent 4,8% du total des terres agricoles africaines, c'est-à-dire une superficie équivalente au Kenya.

La majorité des acquisitions concernent d'ailleurs une infime minorité de pays. Ainsi, onze pays concentrent plus de 70% de la surface totale des terres acquises dans ces transactions. Sept sont Africains (le Soudan, l'Ethiopie, le Mozambique, la Tanzanie, Madagascar, la Zambie et la République démocratique du Congo). Les trois autres sont les Philippines, l'Indonésie et le Laos.

## Les investisseurs ciblent les pays les plus pauvres... et qui les protègent le mieux

Selon l'étude, les investisseurs choisissent des pays parmi les plus pauvres, les plus faiblement intégrés dans l'économie mondiale, notamment les pays africains, mais qui offrent de grandes protections pour les investisseurs. Les investisseurs ? L'étude souligne que les principaux pays investis-

seurs se divisent en trois groupes : les économies émergentes, les Etats du Golfe, et l'Europe et l'Amérique du Nord. Ils proviennent à la fois du secteur public et du secteur privé, et sont attachés aux partenariats avec les pays dans lesquels ils veulent s'implanter, à la fois pour réduire les coûts d'une administration locale souvent complexe, et pour des raisons légales. Un précédent rapport de la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC), publié en janvier dernier, faisait également état de l'augmentation des acteurs locaux dans l'achat de terres. Ainsi, à Madagascar par exemple, des entreprises locales ont acheté en masse des terres, puis ont signé des contrats avec des entreprises étrangères, de manière à devenir des intermédiaires entre des sociétés étrangères et la population locale.

## Des intérêts de long terme

Mais qu'est-ce que ces investisseurs viennent chercher dans ces terres agricoles ? Plus des trois quarts (78%) des transactions qui ont donné lieu à des vérifications croisées concernent ainsi la production agricole, notamment les biocarburants. Le reste se répartit entre l'extraction minière, le tourisme et la reconversion forestière.

La ruée sur les terres semble motivée, selon l'étude, par des intérêts de long terme. "La crise alimentaire de 2007-2008 a entraîné une ruée des investisseurs pour les terres agricoles disponibles, qui va continuer dans les années à venir et sur le long terme", estime l'étude. L'augmentation probable des prix des matières premières alimentaires, la croissance de la population mondiale et de la demande de nourriture, et le développement des biocarburants et de la spéculation financière, font que les terres agricoles sont des investissements d'avenir.

(Source :  
PAMBAZUKA NEWS)

## AVIS AUX LECTEURS

Ce bulletin est le vôtre. Vous pouvez contribuer à l'enrichir en nous envoyant vos articles aux adresses suivantes :

BP : 10468 Niamey  
Niger  
E-mail :  
pcqvpniger@yahoo.fr

## TRANSPARENCE

Bulletin d'information  
du ROTAB - PCQVP

BP : 10468 Niamey-Niger

Cell : (00227) 96 47 10 57

E-mail :  
pcqvpniger@yahoo.fr

Site Web :  
www.rotabniger.org

### Directeur de Publication

Ali Idrissa

### Rédaction & Administration

Ousseini Issa  
Sani Aboubacar  
Naomi Binta  
Maman Wada

### Tirage

1000 exemplaires

Nouvelle imprimerie du  
Niger (NIN)

**LISEZ TRANSPARENCE, LA  
SOURCE D'INFORMATIONS  
CRÉDIBLES SUR  
LES INDUSTRIES  
EXTRACTIVES AU NIGER !**